



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Utilisation de l'ENT et place du numérique dans les établissements scolaires

Question écrite n° 11760

### Texte de la question

Mme Laure Miller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les effets de l'utilisation systématique de l'espace numérique de travail (ENT) dans les établissements scolaires. Si l'ENT constitue un outil utile pour la communication entre les équipes éducatives, les élèves et les familles, son usage quotidien pour la transmission des devoirs oblige aujourd'hui les élèves à se connecter chaque soir sur internet. Cette obligation contribue à une surexposition numérique quotidienne des mineurs, alors même que de nombreuses études alertent sur les conséquences d'une utilisation excessive ou non régulée des écrans chez les jeunes. Par ailleurs, il n'est pas rare que des professeurs ajoutent des devoirs sur l'ENT au cours de la soirée pour le lendemain. Cette pratique instaure un climat d'incertitude et de stress pour les élèves, qui devraient pourtant connaître leur charge de travail dès la fin de la journée scolaire. Elle nuit à leur organisation personnelle, à leur sérénité et à l'équilibre de leur vie familiale. Au-delà de ces usages spécifiques, ces constats s'inscrivent dans un questionnement plus large sur la place grandissante du numérique dans la vie scolaire des enfants. De nombreux parents, enseignants et spécialistes s'interrogent sur la pertinence pédagogique d'une exposition accrue aux outils numériques, parfois introduits sans évaluation préalable de leur apport réel dans les apprentissages. Certains estiment nécessaire que l'État mène une réflexion approfondie pour distinguer les usages numériques qui présentent un intérêt pédagogique démontré, de ceux qui n'en ont pas, afin d'en tirer les conséquences et de limiter, ou retirer, les outils numériques là où ils ne constituent pas une plus-value éducative. Afin de réduire la dépendance numérique des adolescents, de préserver leur santé, de garantir un environnement de travail plus serein et de recentrer les pratiques sur ce qui sert réellement les apprentissages, plusieurs enseignants et parents proposent notamment de revenir à un système où les devoirs seraient donnés exclusivement en classe, pendant le temps scolaire. Elle lui demande donc s'il peut, d'une part, encadrer plus strictement l'usage de l'ENT, notamment quant à la question des devoirs et, d'autre part, s'il peut conduire une évaluation globale et indépendante de la place du numérique dans la vie scolaire, afin de déterminer quels usages présentent un intérêt pédagogique avéré et lesquels devraient être limités ou supprimés.

### Texte de la réponse

La circulaire du 10 juillet 2025 pour un numérique raisonné à l'École définit une stratégie globale d'apaisement numérique articulée autour de quatre axes : l'éducation au numérique, le droit à la déconnexion, l'interdiction du téléphone portable au collège (dispositif « Portable en pause ») et l'accompagnement des familles. Elle répond à des enjeux éducatifs, de santé et d'équilibre des temps de vie. Dans ce cadre, les mises à jour des espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire sont suspendues le soir et le week-end, conformément aux recommandations de la commission « enfants et écrans » et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Cette exigence est désormais juridiquement opposable grâce au décret n° 2025-1165 du 5 décembre 2025, qui engage la responsabilité des chefs d'établissement et des éditeurs de services numériques dans le respect effectif du droit à la déconnexion des élèves et des familles. Concrètement, la doctrine technique publiée en septembre 2025 impose un paramétrage par défaut suspendant notifications et sollicitations entre 20 h et 7 h en semaine ainsi que le week-end, tout en maintenant l'accès aux services en consultation. Chaque établissement conserve la possibilité d'ajuster ces règles selon ses besoins spécifiques ou en cas d'urgence. Un délai de mise en conformité a été accordé aux éditeurs : plusieurs solutions proposent

déjà des fonctionnalités conformes depuis la rentrée 2025, et l'ensemble devra l'être à la rentrée 2026. Enfin, la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, actualisée en décembre 2025, prévoit une évaluation systématique des services numériques éducatifs, notamment par la recherche.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laure Miller](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11760

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 décembre 2025](#), page 10188

**Réponse publiée au JO le :** [23 juin 2026](#), page 5701